

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 07/06/18
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 14/06/18
Affichage le : 06/07/18
Transmission préfecture le : 04/07/18
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20180622-lmc1103129A-DE-1-1
Du : 04/07/18
Délibération exécutoire le : 06/07/18

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 22 juin 2018

POLITIQUE C04 SPORT

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT " SPORT-COMMUNES"

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M ALEXANDRE JOLY ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2015-CD-3-5094 en date du 19 juin 2015 adoptant les dispositifs sportifs du Département en faveur des collectivités locales et des associations Yvelinoises,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2017-CD-1-5664.1 en date du 20 octobre 2017 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier 2018 du Département fixant les principes de financement des subventions,

Vu les demandes présentées par les collectivités locales,

Vu l'annexe à la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant que le Département souhaite apporter son soutien à trois collectivités locales qui ont fait une demande de subvention dans le cadre du dispositif « Sport-Communes »,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'allouer une subvention d'investissement aux collectivités suivantes pour les projets ci-après désignés dans le cadre du dispositif « Sport Communes ».

Dit que si toutefois, si le montant réalisé des travaux devait être inférieur au coût prévisionnel, le montant des subventions serait recalculé à due proportion.

COLLECTIVITE	PROJET	MONTANT TRAVAUX HT	SUBVENTION PROPOSEE
JOUY EN JOSAS	Construction de terrain synthétique	385 000 €	250 000 €
VERNOUILLET	Réhabilitation Gymnase De Dieuleveult	200 209 €	60 063 €
SIVOM CHEVREUSE	Réhabilitation de la salle des sports	200 000 €	100 000 €
		TOTAL	410 063 €

Décide d'allouer une subvention d'investissement au SIVOM de Chevreuse à titre exceptionnel à hauteur de 50% du montant des travaux pour le projet de réhabilitation de la salle des sports dans le cadre du dispositif « Sport Communes ».

Approuve les termes du modèle de convention en annexe I de la présente délibération.

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes entre le Département, les collectivités locales et les établissements concernés, selon le modèle en annexe I à la présente délibération, ainsi que leurs éventuels avenants et tous documents y afférents.

Dit que le règlement de ces subventions interviendra comme suit, conformément au règlement de cette aide :

- versement d'un acompte de 50 %, dès la réalisation de 50% du projet subventionné,
- paiement du solde, à l'achèvement du projet, sur présentation des justificatifs demandés.

Dit que la dépense totale, d'un montant de 410 063 €, sera prélevée sur le chapitre 204 article 204142 du budget départemental 2018 et des exercices ultérieurs.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 22 juin 2018

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT " SPORT-COMMUNES "

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (35) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Pierre Bédier, Georges Bénizé, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Sylvie D'Esteve, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Cécile Dumoulin, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Janick Géhin, Josette Jean, Alexandre Joly, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Guy Muller, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (7) : Jean-Noël Amadei, Philippe Brillault, Pierre Fond, Didier Jouy, Michel Laugier, Karl Olive, Elodie Sornay.